

Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'UNEF Paris-IV (AGEPS),

Le syndicalisme étudiant entre dans une phase de recomposition des deux principales organisations qui se revendiquent du mouvement étudiant. Il est intéressant de constater que les directions de l'UNEF et de l'UNEF-ID entérinent un constat que de nombreuses AGE de l'UNEF avaient fait depuis 3 ans : l'UNEF telle qu'elle est dirigée n'a plus de raison d'être. Elle doit, selon ces directions, se fondre en une seule organisation qui serait dirigée par l'organisation dominante actuelle, qui est l'UNEF-ID.

Cette future organisation n'a qu'une seule perspective : être reconnue comme la seule organisation étudiante par les autorités universitaires et gouvernementales. Le but de cette organisation n'est pas d'obtenir une reconnaissance par son activité mobilisatrice ou par sa réflexion sur l'enseignement supérieur. L'UNEF-ID et la direction de l'UNEF souhaitent construire une organisation reconnue par ses victoires électorales, victoires bâties par des campagnes coûteuses et appelant les étudiants non à se mobiliser pour des luttes qui les concernent, mais à soutenir un idéal utopique et démagogique, défendu par l'action d'élus étudiants sans réelle influence décisionnelle. C'est ce qui s'est passé lors des élections du CROUS où l'UNEF-ID a appelé les étudiants à voter pour ses listes sans volonté d'imposer un rapport de force pour mettre en place les allocations d'études que pourtant elle avait placées au cœur de sa campagne. Il est aussi paradoxal de constater que la direction de l'UNEF légitime la réunification pour lutter contre les orientations délégataires (du monde étudiant ? à l'intérieur de l'UNEF ?) et participe à la création d'une organisation qui a théorisé le concept de syndicat délégataire.

Cette recomposition syndicale n'offre que deux possibilités : la désertion ou la mobilisation de toutes les forces étudiantes qui veulent construire un syndicalisme revendicatif en phase avec les attentes du monde étudiant. L'UNEF Paris-IV doit faire un choix. Pour les signataires de ce texte, le choix est fait. Lutter pour imposer nos idées, la défense des intérêts étudiants, avec la volonté d'être efficace, ce qui est impossible sans la mobilisation des étudiants dans le cadre de la mise en place d'un rapport de force contre les forces qui prônent la sélection sociale et la privatisation de l'université.

L'UNEF Paris-IV ne peut cependant pas aujourd'hui s'engager dans cette recomposition nationale sans entamer une remise à plat de nos grilles de réflexion. Et ce sur au moins trois points.

1-) Quelle doit être la place des organisations étudiantes dans les universités ? L'UNEF-ID prône la codirection des universités. A mon sens nous n'avons pas vocation à codiriger les pénuries. De plus, quelles seraient les contre-pouvoirs de ces structures étudiantes, qui souhaitent diriger la vie sociale et associative universitaires notamment, sachant que les dérapages sont possibles. N'oublions pas la MNEF. Notre rôle se cantonne à être, et c'est déjà énorme, une force d'opposition, et de proposition, contre des projets contraires aux intérêts étudiants. Participer aux commissions étudiantes (commission sociale, scolarité, culturelle et disciplinaire) pour y défendre les étudiants, s'insérer dans les réseaux de

l'université pour y obtenir des soutiens des personnels administratifs et enseignants, ce sont les principes qui doivent nous guider.

2-) La question de l'aide sociale. Nous étions d'accord pour constater que le principe même des allocations d'études est contestable. Elles sont censées répondre à deux problématiques : aider les étudiants qui ont quitté le domicile familial, et instaurer l'autonomie de l'ensemble des étudiants. Or ce sont deux choses tout à fait différentes. D'un côté, une réalité, celle de milliers d'étudiants qui disposent de très peu de revenus (plusieurs centaines d'entre eux attaquent *in fine* leurs parents en justice pour obtenir une pension alimentaire). De l'autre, le projet politique de mettre en place l'autonomie des étudiants en leur allouant une aide financière, parce que ce sont des étudiants. Pour nous, il faut résoudre les problèmes que pose la déstructuration des familles, sans développer une thématique « autonomiste » car les étudiants ne sont pas homogènes socialement. Ils sont un reflet des classes sociales qui composent la société. Développer les allocations d'études sur cette réflexion « autonomiste » nous semble idéologiquement contestable lorsqu'on a le souci de répondre à l'inégalité sociale dans une logique de redistribution. Cependant notre orientation ne résout pas actuellement la question de ces milliers d'étudiants privés de ressources. Nous devons réfléchir à des propositions concrètes pour répondre à leurs attentes sans renoncer à notre idéal de justice sociale.

3) Ainsi, la défense de la qualité de nos études, au moment où tous les étudiants se rendent compte de la nocivité de la réforme Bayrou / UNEF-ID, est-elle une autre divergence avec l'UNEF-ID que les partisans de la réunification veulent faire oublier à tout prix, au mépris des intérêts des étudiants.

4-) La question de l'unité. L'unité doit se construire sur le terrain, sur des analyses et des propositions d'actions communes. L'unité doit admettre l'hétérogénéité de pensée du mouvement étudiant, car le mouvement étudiant est pluriel. Pour nous, cette hétérogénéité est tout à la fois une réalité et une richesse, qu'il est illusoire de vouloir gommer. Sauf à faire le pari, fait par l'UNEF-ID et la direction de l'UNEF, d'éradiquer les groupes étudiants qui rejettent la pensée unique syndicale qu'il souhaitent instaurer.

La direction de l'UNEF est prête à saborder sa propre structure militante. Karine Delpas et ce qui reste de la direction du congrès de Pantin de l'UNEF ont fait le constat qu'ils ne pouvaient plus diriger l'UNEF et qu'ils n'avaient plus de perspectives sérieuses à présenter aux étudiants, car ils sont incapables de renouveler leur analyses et leurs propositions. Ce constat les amène à privilégier « l'avenir » de leur groupe politique dans l'UNEF-ID.

Nous n'avons pas d'autre choix que de rejeter leurs constats. Nous devons profiter de cette recomposition pour réfléchir sur notre orientation, définir de nouvelles perspectives, dans un premier temps autour des trois points ci-dessus. Nous devons, tous ensemble, avancer sereinement, mais conscients des enjeux, dans cette voie. Il en va de l'avenir du mouvement étudiant sur Paris-IV, et, au-delà, de l'avenir de toutes les structures syndicales qui croient en nous.

En Sorbonne, le 5 octobre 2000.

Philippe Lieutaud, Emmanuel Lyasse

Pour doter l'UNEF Paris IV d'une véritable organisation interne

*contribution aux débats préparatoires
à l'Assemblée générale du 5 octobre 2000,
adoptée par l'AG*

Le principal point noir de notre bilan, qui suffit à expliquer la plupart des autres, est l'absence de structuration interne de l'AGE. Nous avons pu augmenter de façon exponentielle le nombre d'adhérents et d'élus de l'AG, mais cette augmentation a plafonné du fait de notre incapacité à organiser la participation de tous à la vie du syndicat. Nous n'avons rien changé par rapport à l'époque où le Bureau comprenait tous les militants réels, qui se croisaient plusieurs fois par semaine au local Sorbonne et pouvaient sans effort particulier diriger collégialement le syndicat.

La seule innovation a été d'élargir le Bureau, de façon souvent aléatoire, en y multipliant les charges et statuts différents. Le résultat de cette politique du chien crevé au fil de l'eau a été l'euthanasie du Bureau comme structure décisionnelle, quelques rares réunions tournant soit à la farce, soit à la tragédie. La création d'un Bureau à Clignancourt sans articulation claire avec le Bureau d'AGE, puis la proclamation d'une association autonome qui n'a jamais été réellement constituée n'ont fait que renforcer la confusion.

On est ainsi arrivé à une situation où les décisions engageant la politique générale de l'AGE étaient l'effet d'un cercle beaucoup plus restreint que le Bureau, parfois extérieur à lui, qui n'avait ni moyen ni volonté d'informer les militants et dont les militants se souciaient peu, où les élus fonctionnaient comme une sphère autonome ne rendant à personne des comptes que personne ne songeait à leur demander, où *Trait d'Union* et l'ensemble du matériel de propagande étaient élaborés par deux ou trois personnes, pas forcément informées de ce qu'avaient fait les deux niveaux sus-cités, imprimés par les mêmes, distribués en partie par ceux là et éventuellement par quelques camarades croisés plus ou moins par hasard, en partie jetés faute de bras pour les distribuer.

L'étonnant dans de telles conditions n'est pas que nous ayons perdu les élections du CROUS, mais qu'il ne nous ait manqué que cent dix voix. Ce n'est pas que beaucoup de militants, conviés seulement à arbitrer, sans avoir les éléments pour ce faire, les règlements de comptes entre les quelques uns dont chacun prétendait incarner l'AGE, se soient lassés, mais qu'il en soit resté.

C'est devant cette situation de blocage que la dernière Assemblée générale a décidé de ne pas élire de Bureau, et de confier la direction du syndicat à un collectif hebdomadaire ouvert à tous les militants. Il n'y a pas à regretter cette décision: dans le contexte d'alors, l'élection d'un Bureau était impossible. Il était cependant évident dès lors, et la suite l'a confirmé, qu'elle ne pouvait être une solution définitive. Loin de résoudre le problème de la participation de tous les adhérents à la vie de l'AGE, la solution faussement appelée "autogestion" la réservait à ceux qui pouvaient être présents chaque semaine, en l'absence de tout secrétariat chargé de faire circuler l'information en direction des absents. Nous n'avons fait alors que constater le blocage, et l'assumer faute de pouvoir y porter remède.

Cela a permis la survie de l'AG qui a pu en particulier faire face à la crise de l'Union nationale et assurer les chaînes d'inscription. Le travail des élus, le matériel de propagande, les prises de position au niveau national et le traitement des dossiers individuels ont été articulés à peu près convenablement, pour la première fois depuis longtemps, mais dans un contexte particulier, où du fait de la fin des cours la situation revenait à celle évoquée au début: peu de militants, présents constamment en Sorbonne. Les succès de cette période ne nous autorisent donc pas à évacuer les questions posées par la précédente ; au contraire, ils devraient nous permettre de leur proposer sereinement des solutions.

L'Assemblée générale doit être effectivement la plus haute instance du syndicat, et exercer sa direction effective. Cela suppose qu'elle débattre réellement de sa ligne et de son

activité dans le détail. Il faut donc qu'elle devienne un moment normal de la vie du syndicat, son caractère exceptionnel contribuant d'une part à charger son ordre du jour, d'autre part à en faire le lieu de convergence de rancœurs depuis longtemps accumulées.

Elle doit déléguer ses compétences à un Bureau élu par elle, selon des modalités qui demandent à être clarifiées. Ils serait temps de prendre le traditionnel système d'élection à bulletin secret par liste non bloquée majoritaire à un tour pour ce qu'il est : la cooptation par les sortants corrigée par l'hypocrisie et les règlements de comptes personnels. Un fonctionnement sain implique qu'on ne sépare pas le vote sur la ligne, exprimée par des textes, du vote sur les personnes chargées de l'appliquer.

Le Bureau doit devenir enfin la direction collégiale de l'AGE, ce qui implique la circulation de l'information des militants au Bureau et du bureau aux militants.

Il doit se réunir hebdomadairement, chaque réunion se terminant par l'adoption d'un relevé de décisions affiché dans chacun des trois locaux dans les plus brefs délais. Entre deux réunions, le président, le secrétaire à l'organisation et le trésorier ont qualité pour prendre en son nom toute décision nécessaire, mais doivent ensuite en rendre compte devant lui. Cela implique qu'ils soient révocables et remplaçables par lui.

Cela ne saurait être suffisant. Pour assurer la circulation de l'information dans les deux sens et la participation de tous à l'élaboration et à l'application de la ligne de l'AGE à tous les niveaux, nous proposons deux innovations capitales.

— Des responsables d'amphi

L'unité de base et le lieu privilégié d'une action syndicale ne peut être que l'amphi : avoir oublié cela est sans doute la principale raison de notre échec retentissant au CROUS. C'est donc sur les amphis que nous devons baser notre organisation. Dans tous ceux où nous avons des militants, il nous faut désigner un responsable d'amphi dont le rôle sera

- 1) De rester en contact permanent avec les adhérents et les éventuels sympathisants de l'amphi
- 2) D'y organiser la diffusion de *Trait d'Union* et d'éventuels tracts généraux, de filière, de site ou spécifiques.
- 3) De se faire connaître et reconnaître, par tous les étudiants et par les enseignants, comme le représentant de l'UNEF, celui à qui il faut s'adresser en cas de problèmes
- 4) De faire remonter toute information justifiant une intervention des élus et / ou une publication dans *Trait d'Union*.

Le responsable d'amphi aura deux interlocuteurs directs :

le responsable de site, chargé de coordonner la diffusion de la propagande sur l'ensemble du site, et de centraliser les problèmes de vie étudiante sur ce site,

le responsable de filière, de préférence élu d'UFR, à défaut en contact avec ceux-ci, pour tous les problèmes concernant la filière en tant que telle.,

l'un et l'autre étant soit des membres du Bureau, soit en liaison directe avec un de ses membres.

— Des collectifs de site.

Il s'agit de proposer aux militants de chacun des trois sites un rendez-vous hebdomadaire, à jour et heure fixe, où ils pourront venir s'informer des décisions du Bureau d'AGE, en débattre et faire remonter vers lui leurs remarques. Chaque collectif serait ouvert à tout militant de l'AGE.

Ces collectifs doivent avoir un caractère consultatif, mais non décisionnel : la direction du syndicat doit rester à l'Assemblée générale et entre, deux Assemblées générales, au Bureau. En revanche, il serait souhaitable de prévoir pour eux, en cas de désaccord constaté avec le Bureau, la possibilité d'imposer une Assemblée générale extraordinaire pour trancher. On pourrait par exemple fixer qu'une convocation votée par un collectif devient effective si elle est la semaine suivante revotée par celui-ci et votée par les deux autres.

Nous proposons donc que l'Assemblée générale adopte ces principes de fonctionnement à titre provisoire, et mandate des camarades pour rédiger un projet de statuts et de règlement intérieur les formalisant, et le soumettre à la prochaine Assemblée générale.